

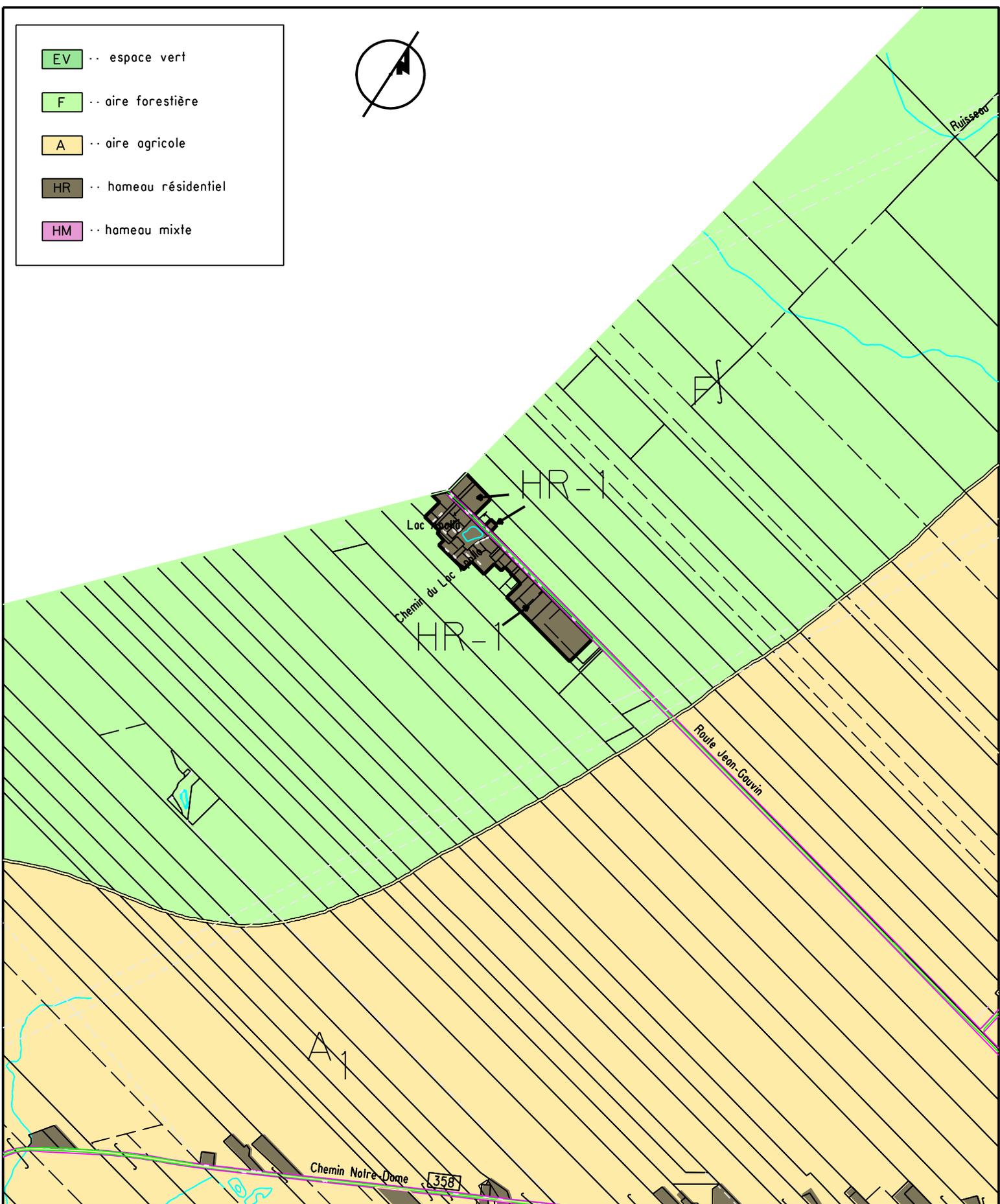
EV .. espace vert

F .. aire forestière

A .. aire agricole

HR .. hameau résidentiel

HM .. hameau mixte



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME

RÈGLEMENT 207 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC  
EXTRAIT DU FEUILLET 9 DE L' ANNEXE "K"  
LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL - ZONE AGRICOLE PERMANENTE

Date du plan :	2010-08-23	No du plan :	RAVQ556A10
No du règlement :	R.A.V.Q. 556	Mise en vigueur :	
Préparé par :	M.M.	Échelle :	AUCUNE

Directeur  
Service de l'aménagement du territoire